

Vincent Allard-Desrosiers

Prenez avis que Guy Desrosiers, en sa qualité de père, domicilié au 107, rue Maisonneuve, Châteauguay, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vincent Allard-Desrosiers en celui de Vincent Allard Desrosiers.

Châteauguay, le 14 octobre 1999

17894-46-2

GUY DESROSIERS

William Paquet Guérin

Prenez avis que Valérie Guérin, en sa qualité de mère, domiciliée au 460A, Principal, Saint-Mathieu, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de William Paquet Guérin en celui de William Guérin.

Saint-Mathieu, le 22 octobre 1999

17883-46-2

VALÉRIE GUÉRIN

Yamina Sharron Grosskopf

Prenez avis que Serge Charron, en sa qualité de père, domicilié au 1132, rue Saint-Jacques, Longueuil, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yamina Sharron Grosskopf en celui de Yamina Charron-Grosskopf.

Longueuil, le 14 octobre 1999

17864-46-2

SERGE CHARRON

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les**CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE**

Délivrance de permis

Avis est donné par les présentes que la CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Frais juridiques
- Garantie
- Maritime
- Responsabilité

(ACTIVITÉS LIMITÉES À LA RÉASSURANCE)

L'assureur maintient, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 725 000 \$ conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est M. Jacques Mailloux de JACQUES DAVIS LEFAIVRE & CIE LTÉE dont l'établissement d'affaires est situé au 1080, côte du Beaver Hall, bureau 1900, Montréal (Québec) H2Z 1S8.

Le siège de la compagnie est situé au 31, rue de Courcelles, 75008, Paris, France.

Québec, le 1^{er} novembre 1999

7508

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-GUY TURCOTTE

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales**Municipalité de La Croche**

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, donne avis qu'elle a approuvé en date du 27 octobre 1999, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du Canton de Langelier en celui de «Municipalité de La Croche», située dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice.

*La ministre des Affaires municipales
et de la Métropole,*
LOUISE HAREL

7506

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, donne avis qu'elle a approuvé en date du 27 octobre 1999, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du Canton de Kingsey pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey», située dans la municipalité régionale de comté de Drummond.

*La ministre des Affaires municipales
et de la Métropole,*
LOUISE HAREL

7506